



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2022 – CT/CA-030/2021/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur;

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le budget rectificatif 1/2022 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2022.

Pour le conseil d'administration,

(signé par voie électronique)

Christos Ellinides

Président

Annexe: Budget rectificatif 1/2022



BUDGET RECTIFICATIF 1/2022

CT/CA-030/2021/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 22 septembre 2019, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2022. Celui-ci a pour objectif d'inclure dans le budget les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses.

Tous les virements effectués à ce jour durant l'exercice 2022 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2022» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. RECETTES

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2022, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes.

- Les prévisions actualisées des clients entraînent une diminution de 0,4 million d'EUR sous le titre 1 («Versements des agences, organismes, institutions et organes», marques de l'Union européenne comprises). Comme toujours, les prévisions de certains clients fluctuent considérablement.
- Les prévisions relatives aux marques de l'Union européenne (poste 1006) de l'EIPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), principal client du Centre, demeurent stables, à raison de 8,3 millions d'EUR (197 221 pages). Pour tous les autres services de traduction fournis à l'EIPO (poste 1005), le budget a diminué, passant à 5,2 millions d'EUR (soit - 5,4 %).
- Un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale des recettes prévues de 2,7 millions d'EUR. Les quatre clients suivants ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: la REA («Agence exécutive européenne pour la recherche») de 89 % (- 1,7 million d'EUR), l'ORECE («Agence de soutien à l'ORECE») de 71,1 % (- 108 300 EUR), le CRU («Conseil de résolution unique») de 18,6 % (- 275 100 EUR) et le Parquet européen de 13,0 % (- 529 400 EUR).
- Un certain nombre de clients ont également revu leurs prévisions à la hausse, ce qui s'est traduit par une augmentation totale des recettes prévues de 2,6 millions d'EUR. Les sept clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'ETF («Fondation européenne pour la formation») de 190,2 % (118 700 EUR), Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale») de 65,8 % (835 400 EUR), l'EUSPA («Agence de l'Union européenne pour le programme spatial») de 731,4 % (200 400 EUR), l'ECAA («Agence de l'Union européenne pour l'asile») de 23,7 % (687 600 EUR), l'AEAPP («Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles») de 35,8 % (101 500 EUR), l'eu-LISA («Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice») de 9,8 % (119 700 EUR) et le Médiateur européen de 126,1 % (129 100 EUR).
- La prévision concernant le titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») a diminué de 3 600 EUR en raison d'une baisse des recettes relatives à la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe).

- Les prévisions concernant les «Autres recettes», inscrites au titre 4, ont augmenté de 42 400 EUR. Cette hausse est due à une diminution du montant prévu des intérêts bancaires dus (poste 4000) et à une augmentation du montant prévu pour les remboursements divers.
- Le résultat de l'exécution budgétaire à reporter de 2021, soit 1,1 million d'EUR, a été inscrit en tant que recettes pour 2022 au poste «Excédent reporté de l'exercice précédent» (poste 5000).
- À la suite de la révision des prévisions des clients, il n'est pas nécessaire d'effectuer de virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015) ni d'utiliser la «Réserve pour investissements exceptionnels» (poste 5010). Par conséquent, aucune prévision de dépenses pour le programme eCDT ne figure au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2022 s'élèvent à 49,8 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	47 747 500
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	659 500
4. Autres recettes	314 800
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	1 118 155
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2022. Le tableau présente les prévisions pour 2022 communiquées par les clients.

	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	197 221	197 221	0,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	409 035	414 394	- 1,3 %
<i>Nombre total de pages</i>	<i>606 256</i>	<i>611 615</i>	<i>- 0,9 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	68 212	82 427	- 17,2 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	47 747 500	48 101 600	- 0,7 %

C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 1/2022. Le résultat montre une diminution de 1,2 % aux titres 1 à 3, à savoir: une diminution de 1,4 % au titre 1 («Personnel»), une diminution de 0,1 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»), et une diminution de 1,5 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). Les modifications ci-après ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une réduction du budget au titre 1 («Personnel») de 0,4 million d'EUR. La principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été diminué de 215 500 EUR. Les changements sont principalement dus à la réduction du nombre de membres du personnel en activité et à l'augmentation de l'indexation de 1 % à 2,4 %, pour la première partie de l'exercice, et à 4 % pour la seconde partie. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de 0,5 %.
- Une réduction au poste 1115 («Personnel contractuel») de 119 400 EUR (soit – 7,1 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur d'agents contractuels équivalents temps plein et de l'augmentation de l'indexation, qui est passée de 1 % à 2,4 %, pour la première partie de l'exercice, et à 4 % pour la seconde partie.
- Une augmentation au poste 1120 («Perfectionnement professionnel du personnel») de 1 800 EUR (soit 1,1 %) a été appliquée en raison du prix révisé de la Commission pour la souscription à EULearn.
- Une augmentation au poste 1175 («Intérimaires») de 21 600 EUR (soit 8,0 %) a été appliquée en raison de l'augmentation de l'indexation salariale appliquée dans les contrats et de l'augmentation du nombre d'intérimaires nécessaires (de cinq à six ETP).
- Une réduction au chapitre 13 («Missions et déplacements professionnels») de 25 400 EUR (soit – 33,2 %) a été appliquée en raison de la COVID-19 et du fait que la majorité des réunions se sont tenues en ligne au cours de la première partie de l'année. Les missions ont repris lentement au cours de la deuxième partie de l'année.
- Une augmentation budgétaire au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 47 600 EUR (soit 1,8 %) a été appliquée en raison de l'indexation élevée pour la location d'immeubles et de l'extension de la période de location des baies dans le centre de données, nécessaires au télétravail. Toutefois, cette augmentation a été partiellement compensée par la baisse des dépenses prévues sur la base de l'ancien contrat.
- Une réduction budgétaire au chapitre 21 («Informatique») de 41 500 EUR (soit – 0,8 %) a été appliquée en raison de transferts visant à prolonger la durée du contrat de location de baies.
- Une réduction au poste 2392 («Services d'assistance administrative de la Commission») de 13 400 EUR (soit – 9,2 %) a été appliquée en raison de la révision des volumes et des coûts unitaires pour les services relatifs à l'ANS du PMO.
- Une réduction au poste 2550 («Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions») de 10 000 EUR (soit – 50,0 %) a été appliquée en raison du fait que la majorité des réunions se sont tenues en ligne.
- Une réduction au poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 170 000 EUR (soit – 1,7 %) a été appliquée en raison de l'adaptation des prévisions des clients et de l'optimisation des ressources internes.
- Une augmentation au poste 10003 («Réserve pour la stabilité des prix») de 1 384 455 EUR a été appliquée en raison de l'adaptation des prévisions des clients, de la révision des dépenses du Centre et de la prise en considération de l'excédent budgétaire de l'année précédente. La réserve pour la stabilité des prix s'élève à 10 318 451 EUR.
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 1/2022 comme suit:

EXERCICE 2022: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2022

Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
2840	26/01/2022	2100, «Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels»	2000, «Location d'immeubles et frais accessoires»	41 500
2842	20/07/2022	2020, «Eau, gaz, électricité et chauffage»	2000, «Location d'immeubles et frais accessoires»	20 000

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	47 747 500	- 354 100	48 101 600
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	659 500	- 3 600	663 100
4	AUTRES RECETTES	314 800	42 400	272 400
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 118 155	1 118 155	p.m.
	Excédent reporté de l'exercice précédent	1 118 155	1 118 155	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	49 839 955	802 855	49 037 100
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	28 361 000	- 407 200	28 768 200
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 267 400	- 6 200	8 273 600
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 901 100	- 168 200	11 069 300
10	RÉSERVES	2 310 455	1 384 455	926 000
	Réserve pour la stabilité des prix	2 310 455	1 384 455	926 000
	TOTAL	49 839 955	802 855	49 037 100

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2022 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	293 200	98 200	195 000	3 146 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	181 100	118 700	62 400	1 698 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100	0	384 100	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 296 800	500	3 296 300	Documents: 34 656 pages; listes de termes: 198 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	639 000	0	639 000	7 171 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	5 174 400	-296 100	5 470 500	Documents: 53 937 pages; listes de termes: 50 134 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	8 268 600	0	8 268 600	197 221 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	70 400	31 700	38 700	648 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	0	50 700	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	480 000	0	480 000	5 518 pages
100	Article 100	18 838 300	-47 000	18 885 300	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	109 700	-6 500	116 200	1 112 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 262 000	0	1 262 000	14 255 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	5 700	5 700	p.m.	25 pages
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	0	225 700	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	2 104 400	835 400	1 269 000	21 912 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	71 400	0	71 400	812 pages
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	37 900	5 600	32 300	462 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	275 700	0	275 700	3 120 pages
101	Article 101	4 092 500	840 200	3 252 300	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	148 200	0	148 200	1 704 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	533 600	-16 400	550 000	5 775 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 919 300	0	2 919 300	Documents: 32 073 pages; listes de termes: 460 termes
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	585 900	-12 500	598 400	5 540 pages
1024	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (Eismea)	59 000	43 100	15 900	672 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	157 700	-4 800	162 500	1 537 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	-	-	-	
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	227 800	200 400	27 400	2 592 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	0	4 700	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 682 100	0	1 682 100	18 414 pages
102	Article 102	6 318 300	209 800	6 108 500	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	388 400	29 900	358 500	Documents: 4 409 pages; listes de termes: 120 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800	0	51 800	596 pages
1 032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1033	Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)	15 400	-7 000	22 400	172 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	6 000	0	6 000	68 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	33 800	-33 900	67 700	360 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	214 500	-1 741 200	1 955 700	2 466 pages
1037	Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	4 000	100	3 900	31 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	44 500	-3 500	48 000	311 pages
1039	Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	46 000	32 200	13 800	526 pages
103	Article 103	804 400	-1 723 400	2 527 800	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	5 000	0	5 000	Documents: 48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	2 400	0	2 400	26 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA)	3 586 200	687 600	2 898 600	36 360 pages
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	320 000	0	320 000	3 726 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	591 000	-5 800	596 800	6 910 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700	0	858 700	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	385 300	101 500	283 800	4 342 pages
104	Article 104	5 748 600	783 300	4 965 300	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	44 000	-108 300	152 300	755 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 343 900	119 700	1 224 200	Documents: 15 430 pages; listes de termes: 9 016 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1052	Entreprise commune «Technologies numériques clés»	4 200	0	4 200	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 200 000	-275 100	1 475 100	8 953 pages
1055	Écoles européennes	63 600	0	63 600	731 pages
1056	Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»	9 500	0	9 500	110 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	400	400	p.m.	listes de termes: 92 termes
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	0	p.m.	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC)	5 700	4 100	1 600	69 pages
105	Article 105	2 671 300	-259 200	2 930 500	
1060	Autorité européenne du travail (ELA)	2 074 400	82 200	1 992 200	23 608 pages
1061	Parquet européen	3 551 000	-529 400	4 080 400	Documents: 23 364 pages; service de traduction sur mesure spécifique
106	Article 106	5 625 400	-447 200	6 072 600	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	53 300	53 300	p.m.	539 pages
109	Article 109	53 300	53 300	p.m.	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	44 152 100	-590 200	44 742 300	
1100	Commission européenne	1 147 600	-2 900	1 150 500	Documents: 13 948 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).
1101	Parlement européen	1 400	1 400	p.m.	15 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1102	Conseil de l'Union européenne	320 000	0	320 000	3 679 pages
1103	Cour des comptes européenne	81 400	68 700	12 700	772 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	0	p.m.	
1105	Comité économique et social européen	3 300	3 300	p.m.	37 pages
1106	Cour de justice de l'Union européenne	30 600	30 600	p.m.	371 pages
1107	Banque centrale européenne	64 700	5 900	58 800	600 pages
1108	Médiateur européen	231 500	129 100	102 400	1 947 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 714 900	0	1 714 900	19 517 pages
110	Article 110	3 595 400	236 100	3 359 300	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	3 595 400	236 100	3 359 300	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	47 747 500	-354 100	48 101 600	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
200	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	659 500	-3 600	663 100	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
300	Coopération interinstitutionnelle	659 500	-3 600	663 100	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	659 500	-3 600	663 100	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	659 500	-3 600	663 100	
4000	Intérêts bancaires	p.m.	-5 000	5 000	
400	Intérêts bancaires	0	-5 000	5 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	144 800	47 400	97 400	
401	Remboursements divers	144 800	47 400	97 400	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	0	170 000	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	0	170 000	
40	AUTRES RECETTES	314 800	42 400	272 400	
4	AUTRES RECETTES	314 800	42 400	272 400	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	1 118 155	1 118 155	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	1 118 155	1 118 155	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	0	p.m.	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	0	p.m.	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	p.m.	0	p.m.	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 118 155	1 118 155	p.m.	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 118 155	1 118 155	p.m.	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	0	p.m.	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	49 839 955	802 855	49 037 100	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	16 529 200	-67 600	16 596 800	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 537 000	-4 000	1 541 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 605 200	-28 400	2 633 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	10 400	-1 400	11 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	20 681 800	-101 400	20 783 200	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1113	Stagiaires	44 400	7 200	37 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 566 200	-119 400	1 685 600	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 610 600	-112 200	1 722 800	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	170 400	1 800	168 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	170 400	1 800	168 600	
1130	Couverture des risques maladie	545 000	-9 000	554 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	80 200	-1 200	81 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	141 200	-600	141 800	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 525 200	-23 200	3 548 400	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 291 600	-34 000	4 325 600	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	600	-800	1 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	259 800	10 000	249 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	260 400	9 200	251 200	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	292 600	21 600	271 000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	292 600	21 600	271 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1180	Frais divers de recrutement du personnel	25 400	-13 400	38 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	12 000	0	12 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	85 000	19 400	65 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	18 400	-7 400	25 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	84 400	2 200	82 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	225 200	800	224 400	
1190	Coefficients correcteurs	300	-1 300	1 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	300	-1 300	1 600	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	27 532 900	-215 500	27 748 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	37 000	-18 400	55 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	37 000	-18 400	55 400	
1310	Frais de mission liés aux formations	14 200	-7 000	21 200	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	14 200	-7 000	21 200	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	51 200	-25 400	76 600	
1400	Restaurants et cantines	2 100	0	2 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 100	0	2 100	
1410	Service médical	73 200	8 200	65 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	73 200	8 200	65 000	
1420	Autres dépenses	641 000	-132 000	773 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	655 000	-132 000	787 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	730 300	-123 800	854 100	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	MOBILITÉ	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	42 600	-42 400	85 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	42 600	-42 400	85 000	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	-100	1 600	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 500	-100	1 600	
16	SERVICES SOCIAUX	44 100	-42 500	86 600	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	0	2 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	PENSIONS	p.m.	0	p.m.	
1	PERSONNEL	28 361 000	-407 200	28 768 200	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 975 800	119 000	1 856 800	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	1 975 800	119 000	1 856 800	
2010	Assurance	13 200	-4 500	17 700	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	13 200	-4 500	17 700	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 500	-21 300	229 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 500	-21 300	229 800	
2030	Nettoyage et entretien	240 600	-11 800	252 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	240 600	-11 800	252 400	
2040	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	213 600	-33 800	247 400	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	213 600	-33 800	247 400	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	2 667 700	47 600	2 620 100	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 423 800	-41 500	2 465 300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 423 800	-41 500	2 465 300	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 471 400	0	2 471 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 471 400	0	2 471 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
21	INFORMATIQUE	4 895 200	-41 500	4 936 700	
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	0	5 000	
2210	Premier équipement	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	0	10 000	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	7 700	0	7 700	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 500	500	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	10 200	500	9 700	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	0	22 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	37 000	0	37 000	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	62 200	500	61 700	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
230	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	0	16 000	
2320	Frais bancaires	15 000	12 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	15 000	12 000	3 000	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Domages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Domages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	10 300	0	10 300	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	-600	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	25 800	-600	26 400	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	-5 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	-5 000	20 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	132 000	-13 400	145 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	13 000	800	12 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	165 000	-12 600	177 600	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	256 800	-6 200	263 000	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	23 200	3 400	19 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	23 200	3 400	19 800	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	192 800	0	192 800	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	192 800	0	192 800	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	216 000	3 400	212 600	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	0	2 000	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	10 000	-10 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	10 000	-10 000	20 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	12 000	-10 000	22 000	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	0	30 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	0	57 500	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	100 000	0	100 000	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 267 400	-6 200	8 273 600	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
3000	Prestations de traduction externe	10 120 000	-170 000	10 290 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	0	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	10 180 000	-170 000	10 350 000	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	10 180 000	-170 000	10 350 000	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	721 100	1 800	719 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	721 100	1 800	719 300	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	721 100	1 800	719 300	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 901 100	-168 200	11 069 300	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2022	Budget rectificatif 1/2022	Budget 2022	Remarques
10003	Réserve pour la stabilité des prix	2 310 455	1 384 455	926 000	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2022, le montant total de cette réserve s'élèvera à 10 318 451 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 <i>bis</i> du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2022 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 79 678 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	2 310 455	1 384 455	926 000	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	2 310 455	1 384 455	926 000	
10	RÉSERVES	2 310 455	1 384 455	926 000	
	Total des dépenses	49 839 955	802 855	49 037 100	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2020		2021		2022	
	Pourvus au 31.12.2020		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2021		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2022	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	2	0
AD 12	9	3	16	12	13	6
AD 11	3	5	10	5	7	6
AD 10	4	6	7	5	8	6
AD 9	6	6	6	15	7	18
AD 8	6	16	0	23	6	23
AD 7	7	20	5	28	2	20
AD 6	4	19	0	3	0	12
AD 5	0	14	0	0	0	0
TOTAL AD	41	89	46	92	46	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	2	2	2	2
AST 8	1	3	1	1	1	1
AST 7	0	1	1	5	1	5
AST 6	1	8	0	8	0	9
AST 5	0	15	0	19	0	17
AST 4	0	10	0	11	0	10
AST 3	0	10	0	2	0	4
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	6	47	5	48	5	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	47	138	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	185		193		193	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2020	2021	2022
	(effectivement pourvus)		
GF IV	8,8	14,0	14,0
GF III	7,6	14,0	14,0
GF II	2,9	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	19,3	28	28